



**HAL**  
open science

# Pluralité des systèmes d'institutionnalisation des normes dans l'activité de travail en Afrique noire francophone

Tine Manvoutouka

► **To cite this version:**

Tine Manvoutouka. Pluralité des systèmes d'institutionnalisation des normes dans l'activité de travail en Afrique noire francophone. 2012. hal-00744401

**HAL Id: hal-00744401**

**<https://hal.science/hal-00744401>**

Preprint submitted on 23 Oct 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Pluralité des systèmes d'institutionnalisation des normes dans l'activité de travail en Afrique noire francophone

Tine Manvoutouka<sup>1</sup>

## Résumé

Il existe aujourd'hui dans le travail une pluralité de normes auxquelles les protagonistes prêtent une valeur juridique en Afrique, c'est-à-dire une force contraignante institutionnalisée. On interrogera d'une part la nature de ces normes : normes techniques, exogènes, issues de la colonisation, et normes coutumières, endogènes, issues de l'histoire locale. D'autre part, on se demandera comment ces deux systèmes normatifs hétérogènes s'articulent au sein d'une même activité de travail.

Pour comprendre les changements profonds auxquels les sociétés africaines sont confrontées aujourd'hui, nous partirons de l'examen de l'activité de travail. L'hypothèse consiste en effet à considérer le travail comme un espace de conflit où se matérialisent les arbitrages effectués par les acteurs entre les différents systèmes de normes. Sous cet angle, l'analyse du monde du travail est un défi susceptible de renouveler les connaissances sur l'Afrique, et de participer au débat sur le développement du continent.

**Mots clés :** travail, normes, institution, développement, Afrique noire

## Abstract

Today, people grant a legal value, meaning an institutional constraint to a plurality of norms in the labour process in Africa. We will question the nature of these norms: technical exogenous norms resulting from the colonial period, and endogenous community norms, coming from the local history. How do these two heterogeneous norm systems articulate together in a same working activity?

In order to understand the profound social changes in African society, our starting point will be the analysis of the working activity. The hypothesis consists in considering labour as a conflicting space where choices among different norm systems are made by the working protagonists. In this perspective, analysing the working world becomes a challenge likely to renew knowledge on the African continent, and to participate in the debate on its development.

**Key words:** Work, Norms, Institution, Development, Sub-Saharan Africa

---

<sup>1</sup> Doctorante au Centre d'épistémologie et d'ergologie comparative (CEPERC), Université Aix-Marseille, 29. av. Robert Schuman, 13621 Aix-en-Provence, roth.tine@gmail.com

## Introduction

Le point de départ de cette étude est un constat partagé très massivement et somme toute banal, à savoir l'échec des programmes de développement international en Afrique subsaharienne. Elle repose sur une hypothèse qui consiste à dire que ces programmes ont été construits en éludant la question du travail. Pourtant, ce qu'on a appelé « développement » en Europe est fondé sur le travail, sur l'expansion du salariat, sur les progrès de l'industrialisation. La relation entre travail et développement peut être envisagée d'un point de vue très générique : depuis l'époque du néolithique le développement des sociétés repose sur le travail. Par conséquent, on ne peut pas poser la question du développement sans parler du travail dans le cadre des « pays en développement » contemporains.

Le point d'entrée dans cette question de la relation entre travail et développement réside d'abord dans la détermination du sens que des personnes accordent aujourd'hui à leur activité de travail dans des sociétés d'Afrique, afin de comprendre les changements qui s'opèrent dans ces sociétés. En effet, les institutions d'une société reposent sur des normes, qui elles-mêmes traduisent des valeurs. Et finalement, s'interroger sur le développement d'une société revient à se demander : quelle société voulons-nous ? Car un projet de société se fait en fonction de valeurs, et repose sur des choix qu'il faut mettre en évidence. Cependant, lorsqu'on étudie des sociétés différentes des sociétés occidentales, les valeurs sont plus difficilement identifiables car elles reposent sur des institutions a priori plus opaques. Le travail, en tant qu'il est le lieu où se concentre un maximum de normes sociales sera donc au centre de cette étude.

L'enjeu général consiste à montrer qu'une nouvelle conceptualisation du développement n'est possible qu'à partir de la reconnaissance du travail sous toutes ses formes et de son historicité propre. En Afrique, les recherches sur le travail et plus particulièrement sur le travail informel, clairement majoritaire, ont toujours eu des enjeux pratiques et politiques. Il s'agit notamment de savoir si le « secteur » informel offre une solution à la pauvreté et aux problèmes de « sous-développement ». Comme le travail, la notion de développement mêle à la fois une visée de connaissance et une visée d'action, et engage en même temps plusieurs disciplines, notamment la sociologie, l'anthropologie, l'économie, et le droit.

Afin de comprendre cette articulation pas évidente entre travail et développement, nous traiterons dans une première partie des concepts polysémiques de « travail » et de « développement ». En effet, n'est-il pas possible de traiter sur le même mode travail et développement, c'est-à-dire comme processus d'appropriation du milieu qui transforme les capacités de maîtrise des situations de vie individuelles et collectives (Efros, 2012) ? Et enfin, ces processus d'appropriation ne s'observent-ils pas dans des régulations locales qui constituent des foyers d'initiatives ayant une portée à la fois économique, sociale et politique ? Car en s'éloignant des régulations politiques centralisées, elles constituent néanmoins des dynamiques sociales locales véhiculant des normes et des valeurs. C'est ce que nous verrons dans la deuxième partie sur la pluralité des systèmes d'institutionnalisation des normes dans l'activité de travail.

# **I. Travail et développement : polysémie de concepts et complexité d'articulations**

## **I. 1. La notion de développement**

Comme on le sait, la notion de « développement » est apparue sous une forme négative : puisque dès 1949, les pays « sous-développés » étaient décrits comme l'inverse de l'état du monde occidental. Depuis, cette thématique occupe le devant de la scène en sciences sociales du développement. Le concept de développement alimente encore la confusion et autorise les discours les plus variés, parce qu'il recoupe et engage en même temps des disciplines différentes. La posture du chercheur n'est pas de sauver ou de condamner le concept de développement, ni de fournir un inventaire conceptuel de toutes les connotations et dénnotations du terme – ce qui serait d'ailleurs impossible – mais de comprendre à travers lui un ensemble de pratiques sociales. Si « un concept est une histoire » (Granger, 1955), celle du développement fait difficilement consensus au sein des sciences sociales. En effet, l'histoire de la notion de développement met en exergue les rapports que la pensée de l'Occident entretient avec les autres civilisations. Néanmoins, si l'on admet que le développement a toujours existé – depuis l'époque néolithique, l'émergence du concept de développement dans les sciences sociales du développement est une construction très récente, apparue après la seconde guerre mondiale. Et rapidement, le développement est complètement assujéti à la croissance économique (Rostow, 1961).

Les échecs et les dégâts causés par les modèles uniquement fondés sur la croissance économique ont permis de mettre en évidence que le développement recoupe à la fois des dimensions politiques, économiques, sociales et culturelles. Cependant, il a fallu attendre 1980 pour que soient pris en compte dans la définition du développement des spécificités socio-culturelles telles que le rapport à la nature, à l'espace et au temps, au travail, etc. À l'heure actuelle, les définitions traduisent essentiellement des stratégies de développement, comme en témoignent les ajouts qualitatifs de « soutenable » (Rapport Brundtland, 1987), de développement « humain » (PNUD, 1991), ou encore le développement des « capacités » (Sen, 2003).

Ainsi, en raison de la nature changeante et diversifiée des problèmes qu'il prétend résoudre, le développement est un objet mouvant, une notion en perpétuelle conceptualisation (Legouté, 2001). En effet, parler du « mythe du développement » (Furtado, 1984), d'un développement « en panne », de la « crise du développement », de la « fin du développement » (Partant, 1982), voire du développement « en voie de disparition », revient à dire que l'objet de conceptualisation se transforme. Bref, on revient à la question initiale : qu'est-ce que le développement ? Le débat sur la définition du développement est donc à nouveau ouvert.

## **I. 2. La notion de travail**

De même, parler de travail nous oblige à nous poser des questions à la fois d'ordre épistémologique et méthodologique.

En effet, qu'est-ce que le travail en Afrique noire ? Qu'est-ce que les individus comprennent et entendent par travail dans certaines régions d'Afrique ? Que traduisent les activités humaines de ces collectifs de vie ? Comment est organisée la vie économique et sociale qui concourt à la couverture des besoins essentiels ? Et enfin, comment parler du travail en Afrique noire ? Parler de travail en Afrique touche inévitablement à la question de la définition, du repérage et de la mesure du travail. L'anthropologue Sahlins (Sahlins, 1976) s'est demandé s'il est pertinent de parler de travail pour tel ou tel type d'activité ? Ou même, si l'on peut parler de travail avant la naissance du salariat ?

Or, identifier le travail exclusivement au salariat mène à une vision très restrictive de la notion de travail. Le salariat n'est qu'un cadre social possible parmi d'autres formes sociales d'encadrement du travail. D'un point de vue épistémologique, nous avons donc affaire ici à une notion floue. Si l'on considère la diversité des formes d'activité que la notion de travail peut regrouper en Afrique, alors comment analyser ces réalités sociales dont on ne connaît pas les normes dans lesquelles elles s'inscrivent ?

Par ailleurs, pour saisir les réalités du travail dans leur globalité, le point de vue des diverses disciplines qui s'intéressent au travail, telles que l'anthropologie, l'ethnologie, la sociologie, les sciences économiques, etc. est indispensable. Comment ces disciplines abordent-elles le travail en Afrique noire ?

Par exemple, est-il possible de faire une histoire des représentations du travail dans des sociétés d'Afrique contemporaines ? En effet, l'histoire du travail en Occident a mis en évidence d'une part, une représentation servile politique du travail, et d'autre part, une représentation technique énergétique du travail (Pillon et Vatin, 2007), fondée en grande partie sur le développement de l'esprit scientifique. Ce système de valeurs a permis de penser le travail en Occident comme une donnée objective et quantifiable. La manière de penser le travail dans des sociétés qui n'ont pas expérimenté ce que Max Weber a appelé le «désenchantement du monde» ne sera-t-elle pas différente ? En effet, comment des sociétés qui n'ont pas connu le développement des sciences naturelles et des sciences humaines, perçoivent-elles le travail ? Si la définition de François Vatin, selon laquelle le travail est d'abord défini comme un rapport de l'homme à la nature<sup>2</sup> (Vatin, 2010) est juste, alors ce rapport à la nature ne doit-il pas être interrogé ? En quoi le rapport à la nature a-t-il une influence sur la manière de produire, sur l'organisation économique et sociale ? Comment est organisé le travail lorsque la mesure du temps, des distances et du travail n'a pas pris le pas sur toute chose ?

La définition du travail, comme un creuset de débat de normes (Schwartz, 2009) permet de considérer le travail comme un espace de conflit où se matérialisent les choix effectués par les acteurs entre différents systèmes de normes existants. L'analyse de l'activité de travail conçue ainsi est une entrée féconde dans la réalité sociale, afin de déchiffrer à la fois les stratégies mises en œuvre par les protagonistes du travail, les contraintes liées aux contextes, mais aussi afin d'accéder aux pratiques et aux représentations. Cette posture méthodologique, qui se distancie d'une approche fonctionnaliste ou structuraliste, privilégie le niveau « micro-politique » afin de valoriser les régulations locales existantes dans le travail. En effet, comment les concepts locaux, les modèles, l'éthique du travail, les systèmes de valeur ont-ils une influence sur l'activité de travail ? L'analyse de l'activité privilégie le rapport aux normes et aux valeurs à une analyse orientée par les résultats. Un cas d'espèce peut permettre d'éclairer cette posture et d'en montrer la pertinence.

---

<sup>2</sup> Définition qui s'inscrit dans le sillage de Marx, mais aussi dans la tradition anthropologique technique, notamment de Maurice Godelier.

## **II. Pluralité des systèmes d'institutionnalisation des normes dans l'activité de travail en Afrique noire francophone**

### **II. 1. Exemple pratique**

Cet exemple est tiré de l'article « Système de production et culture ouvrière de métier : les menuisiers-soudeurs de Ouagadougou » au Burkina Faso (Ouédraogo, 2009). Le métier de menuisiers-soudeurs a été introduit par les Européens pendant la colonisation et jouit d'une certaine reconnaissance sociale dans la société actuelle des burkinabés, notamment en raison de l'acquisition d'une qualification professionnelle pour garantir son existence. Le sociologue Jean-Bernard Ouédraogo analyse dans son étude la formation au métier de menuisier-soudeur et ses règles d'organisation. Il observe que l'individualisation du contrat de travail n'a aucune réalité dans le métier de menuisier métallique ; mais qu'en revanche, les relations professionnelles obéissent à des lois communautaires.

Premièrement, l'importance des facteurs extra-économiques comme voies d'accès au métier : le recrutement sur des critères non professionnels est décisif. Il se base soit sur la parenté, soit sur l'appartenance religieuse – qui est un régulateur puissant du regroupement professionnel, soit sur l'appartenance ethnique – qui est également sous-tendue par une recherche d'homogénéité dans le travail. Ainsi, l'accès au métier de menuisiers-soudeurs se fait sur la base d'une mobilisation de réseaux sociaux, principalement parentaux.

Deuxièmement, il n'y a pas de création individuelle d'entreprise, mais davantage une prise de participation dans une entreprise collective. L'investissement dans un projet commun est collectif. La constitution du capital de départ se fait effectivement grâce à des apports extérieurs (parents, frères ou sœurs). La source collectivisée de financement pour se « mettre à son compte » explique ainsi la reconnaissance pratique et symbolique dans la gestion et l'organisation du travail.

Troisièmement, les connaissances certifiées sont rares. C'est l'enseignement pratique qui est valorisé. La connaissance est entendue comme appropriation de l'objet par le travail. La transmission des normes techniques (savoir-faire) et morales (dispositions éthiques, l'adhésion aux valeurs de métier) passe par l'apprentissage. L'apprentissage du métier de menuisiers-soudeurs (en tant que corps de savoir-faire et de valeurs) se fait « sur le tas ». Il n'existe pas de juridisation du métier de menuisier métallique, c'est-à-dire de moyens juridiques officiels réglementant le temps d'apprentissage par exemple. Néanmoins des règles de contrôle existent, à savoir le certificat délivré par le maître, la réputation de qualification, ou encore l'estime professionnelle par les clients. Une juridisation impliquerait un contrôle étatique et une restructuration interne décisive.

### **II. 2. Enjeux**

Cet exemple illustre bien le conflit des sources normatives entre régulations politiques et régulations locales dans le travail. Les régulations politiques se matérialisent par la mise en

place de dispositifs législatifs et réglementaires visant à encadrer et organiser les activités « par le haut » : des politiques de « formalisation » du secteur informel, ayant pour visée de réglementer des activités informelles, les encadrer, les promouvoir. En revanche, les régulations locales, entendues comme la capacité des acteurs à produire des règles (Jobert et al. 2012) sont moins visibles, et constituent des foyers d'initiatives et de sources d'innovations. Elles créent d'autres formes de travail dans les pays en développement, issues du bricolage économique de proximité, et porteur d'une identité et d'une culture propre. L'institution peut être définie comme une norme ou une pratique socialement sanctionnée, un système de relation sociale doté d'une certaine stabilité dans le temps (Coquery-Vidrovitch et Moniot, 2005). La norme est entendue comme norme sociale, un énoncé prescriptif, quelle que soit sa forme, de tout acte humain, au regard d'un certain ordre ou système normatif (Arnaud, 1988).

Ces autres formes de travail, comme le travail informel, ne rentrent pas immédiatement dans une forme d'institutionnalisation connue, comme le travail industriel (de Terssac, 2002) ou le travail traditionnel (Balandier et Mercier, 1972). Le travail industriel est effectivement institutionnalisé par des normes juridiques, légales et reconnues, fondées sur des règles écrites, officielles, communes, partagées par tous. Le travail traditionnel est institutionnalisé avec ses règles coutumières, orales, son système d'entraide, sa relation aux anciens, son recours aux mythes, et forme un système de référence. Néanmoins, l'analyse de ces dynamiques sociales locales montrent qu'elles reposent sur des formes différentes de fonctionnement de pouvoir, de l'économie et de la société en général, fondées sur des relations de voisinage et de proximité, d'échelles plus limitées (Ngary, 2008).

L'analyse de ces différentes formes de travail revient ainsi à s'interroger sur les formes d'institutionnalisation des normes dans le travail. En effet, l'analyse du cadre institutionnel est un des éléments essentiels à l'analyse du travail en Afrique noire. Par exemple, la « communauté », institution traditionnelle par laquelle était assurée la reproduction des relations sociales, était un organe de socialisation et de sécurisation de premier ordre avant les indépendances (Domba, 2009). Elle représentait un système de garantie dès la naissance et durant toute la vie. Les changements intervenus dans la société par l'imposition de nouvelles règles économiques ont impulsé des pratiques sociales souvent en opposition avec celles à l'œuvre ultérieurement. Comment la nouvelle notion de sécurité sociale découlant de l'industrialisation et de la formation du salariat en Afrique noire, s'accorde-t-elle avec les pratiques locales des salariés ? En effet, la protection sociale est allouée aux seuls salariés des sociétés d'Etat, des sociétés privées et des agents contractuels et temporaires de l'Etat, et en sont exclus les paysans et les travailleurs du secteur dit informel, qui représentent pourtant 96,4 % des actifs<sup>3</sup> (Domba, 2009). Existe-t-il un autre système de protection sociale pour ces travailleurs ? Des associations urbaines, régionales, religieuses, des tontines et des mutuelles se constituent ainsi pour assurer une protection informelle, mais non moins efficace aux travailleurs marginalisés par le système étatique. Ces nouveaux systèmes de protection se mettent en place sur les lieux de travail ou d'habitation communs pour pallier aux difficultés et couvrir certaines charges ponctuelles.

Si l'on admet que l'acceptation d'un système de relations sociales passe par des normes et des valeurs, comment ces valeurs deviennent-elles des injonctions à agir ? Si les institutions sont la traduction de ces normes et valeurs, quel est le rôle de la famille, du clan, du village dans le travail ?

---

<sup>3</sup> Donnée pour le Burkina Faso, 2008.

En effet, le travail informel est régi par des règles, des normes et des prescriptions qui déterminent les droits et les obligations de ses acteurs économiques ainsi que les procédures qui vont conduire au règlement des conflits qui peuvent se produire entre les protagonistes du travail. Ces normes ne correspondent pas aux exigences juridiques des codes du travail, des impôts ou du droit social, qui sont trop contraignantes ou inadaptées (Hussein, 2008). Ces réglementations sont inadaptées au regard du niveau d'éducation du public concerné par exemple. Il est impensable de demander à des personnes analphabètes de souscrire à des règles qu'elles ne comprennent pas et qui sont contraires aux pratiques coutumières et aux normes extralégales que respecte la majorité de la population. Dans le milieu urbain, des pratiques telles que la tontine<sup>4</sup>, l'apprentissage artisanal (qui est essentiel pour la formation d'un « capital humain ») ou encore les associations d'entraide mutuelle (dont la gestion relève de la base), attestent de la validité d'institutions économiques et sociales capables d'une constante adaptation.

## **Conclusion**

Cet article a pour objet de mettre en lumière la pluralité des normes présentes dans une activité de travail, et plus précisément de mettre au jour la pluralité des institutions qui confèrent leur légitimité à cette pluralité de normes. Le droit n'est ici qu'une institution marginale parmi d'autres normes sociales encadrant le travail. L'analyse du travail doit ainsi passer par l'examen du cadre institutionnel, des normes et valeurs, et enfin, il doit être étudié du point de vue de celui qui travaille. En effet, l'activité de travail est toujours rationnelle au regard des normes de celui qui travaille.

On peut également noter la force contraignante de ces normes pour une activité dont on dit pourtant paradoxalement qu'elle fait partie du secteur « informel ». Les concepts de formel et d'informel ne perdent-ils pas alors de leur pertinence pour décrire le monde du travail contemporain ? Cette faiblesse terminologique renforce la nécessité d'intégrer l'analyse du travail dans les sciences sociales du développement afin de révéler les présupposés normatifs de concepts type « développement », « travail informel » ou « travail décent ». En effet, le concept de travail décent promu par le Bureau international du travail décrit des situations-limites sans capacité analytique. Considérer le travail décent comme une étape d'une politique de formalisation du travail informel revient à nier la légitimité de toutes les autres formes de travail et de protection sociale qui peuvent exister en dehors des systèmes étatiques par exemple. Enfin, ces définitions se traduisent par des stratégies de développement qui peuvent avoir des effets contraires à ceux escomptés par les théories.

---

<sup>4</sup> Une tontine est une forme d'« association » où les adhérents mettent en commun leurs cotisations, et reçoivent à tour de rôle l'épargne rassemblée.



## Bibliographie

- Arnaud André-Jean, 1988, *Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit*, article « Normes », Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- Balandier George et Mercier Paul, 1972, « Le travail dans des régions en voie d'industrialisation » in George Friedman et Pierre Naville (dir.), *Traité de sociologie du travail*, Paris, Armand Collin.
- Coquery-Vidrovitch Catherine et Moniot Henri, 2005, *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*, Paris, PUF.
- De Terssac Gilbert, 2002, *Le travail : une aventure collective*, Toulouse, Octarès.
- Didry C., article « Institution », 2012, in Jobert Annette, Mias Arnaud, Lallement Michel et Bevort Antoine (dir.), *Dictionnaire du travail*, Paris, PUF.
- Domba Ousséni, 2009, « Salariat, sécurité sociale et concurrence des normes » in Jean-Bernard Ouédraogo et Habibou Fofana (dir.), *Travail et société au Burkina Faso, technique, innovation, mobilisation*, Paris, p.119-139, L'Harmattan.
- Efros, Dominique, 2012, « Des « approches participatives » aux processus d'empowerment : quelle autodétermination des conditions de développement ? » in *Ergologia* n°6, p.41-114.
- Furtado Cerso, 1984, *Le mythe du développement économique*, Paris, Anthropos.
- Granger Gilles Gaston, 1955, *Méthodologie économique*, Paris, PUF.
- Godelier Maurice, 1984, *L'idéal et le matériel, Pensée, économies, sociétés*, Fayard, Paris.
- Hussein Ismaël Mahamoud, 2008, *Contraintes institutionnelles et réglementaires et le secteur informel à Djibouti*, Thèse de doctorat d'économie : Université Paris 12.
- Legouté Jean Ronald, 2001, « Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque », in *Economie politique internationale, Cahier de recherche*, vol. 1 n° 1.
- Ngary Bertin Yanga, 2008, *La modernisation quotidienne au Gabon, La création de toutes petites entreprises*, Paris, L'harmattan.
- Ouédraogo Jean-Bernard, 2009, « Système de production et culture ouvrière de métier : les menuisiers-soudeurs de Ouagadougou », in Jean-Bernard Ouédraogo et Habibou Fofana (dir.), *Travail et société au Burkina Faso, technique, innovation, mobilisation*, p.21-46, Paris, L'Harmattan.
- Partant François, 1982, *La fin du développement : naissance d'une alternative ?* Paris, Babel.
- Pillon Thierry et Vatin François, 2007, *Traité de sociologie du travail*, Toulouse, Octarès, 2<sup>e</sup> édition.
- PNUD, 1991, *Rapport mondial sur le développement humain*, Paris, Economica.
- Rapport Bruntland, 1987.
- Rostow Walt, 1963, *Les étapes de la croissance économiques*, Paris, Le Seuil.

- Sahlins Marshall, 1976, *Âge de pierre, âge d'abondance. Economie des sociétés primitives*, Paris, Gallimard.
- Sen Amartya, 2003, *Un nouveau modèle économique*, Paris, Odile Jacob.
- Vatin François, 2010, « Entretien avec François Vatin », *Le Philosophoire*, n°34, p.33-45.
- Durrive Louis et Schwartz Yves, 2009, *L'activité en Dialogues, entretiens sur l'activité humaine*, vol.2, ouvrage collectif, Toulouse, Octarès Editions.